

Le 6 avril 2009

Madame Anne Lacoursière  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic  
3211-16-03**

Madame,

La Commission m'a demandé, lors de la séance du 13 mars en après-midi, un avis au sujet de l'impact du projet sur la quantité et la qualité de l'alimentation en eau potable de la ville de Malartic. Nous avons consulté pour répondre à la question les documents DA13, DB16, DB17 et DB34.

La ville de Malartic s'approvisionne présentement en eau potable par trois puits mis en place dans l'esker situé au nord de la ville, soit les puits P-4 (ou PE-3-01), P-5 et PP-6. Sur les 1700 m<sup>3</sup> d'eau pompés chaque jour, les puits P-4 et P-5 en fournissent chacun 10 %, et le puits PP-6 fournit le 80 % restant. La Ville étudierait également la possibilité d'utiliser un autre puits, le FE-07, situé à environ 600 mètres au nord du puits PP-6.

Selon la modélisation effectuée par Golder (document DA13), le rabattement de la nappe phréatique induit par la fosse à ciel ouvert ne devrait affecter ni le puits PP-6, ni le puits projeté FE-07. Notre analyse confirme que le puits PP-6 est placé dans une formation très productive et d'une bonne épaisseur et que la mine n'aura pas d'impact significatif sur ce puits. Le puits potentiel FE-07, qui pourrait servir à remplacer les puits P-4 et P-5, a un potentiel de 655 m<sup>3</sup> par jour et dispose d'un rabattement disponible<sup>1</sup> suffisant.

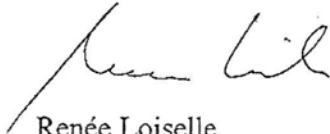
<sup>1</sup> Le rabattement disponible est défini comme la distance verticale entre la nappe phréatique actuelle et le fond du puits.

...2

Selon les scénarios de modélisation pessimistes, le dénoyage de la mine pourrait abaisser le niveau de la nappe phréatique de 3 mètres aux puits P-4 et P-5. Ces deux puits sont situés à proximité l'un de l'autre, dans la même formation, et sont très productifs (de l'ordre de 1000 m<sup>3</sup> par mètre de rabattement). Les mesures de mitigation proposées par l'initiateur de projet dans l'étude d'impact (pages 6-40 et 6-41) sont adéquates pour pallier à l'éventualité d'un rabattement des niveaux d'eau dans ces puits.

Pour ce qui est des puits domestiques, il n'y a pas autant de données disponibles sur les formations hydrogéologiques d'où ces résidences tirent leur eau. Plusieurs scénarios prévoient que le niveau d'eau dans les puits des résidences du rang 7 pourrait être abaissé de 3 mètres, ce qui pourrait affecter la disponibilité de l'eau dans ces puits. La situation devra donc être suivie de près, et l'initiateur pourrait être amené à réaliser les mesures qu'il propose dans l'étude d'impact, soit d'aménager des puits plus profonds ou encore de raccorder les résidences affectées à un réseau d'aqueduc.

J'espère que vous trouverez le tout conforme et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Renée Loiseau  
Chargée de projet